

Communiqué de presse de l'Association bétail bovin du 10 mai 2004

L'Association bétail bovin a 111 jours

Le 28 avril 2004, il y avait 111 jours que l'Association bétail bovin existe. Que s'est-il passé depuis cette date? Le moment est venu de tirer un premier bilan des activités de la Plate-forme des producteurs suisses de viande de veau et de viande bovine.

La constitution de l'Association bétail bovin, le 9 janvier 2004, a eu un large écho dans la presse agricole (elle a même été brièvement commentée dans le Blick), qui ont publié de nombreuses interviews de son président, Bernard Nicod, à propos des buts et des activités de cette nouvelle structure. Les directeurs de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) ont eu l'occasion de faire connaissance de leur nouvel interlocuteur s'agissant des grands dossiers de la production de bétail bovin. Afin de jeter les bases d'une collaboration fructueuse pour le futur, une délégation (président: Bernard Nicod, vice-président: Conrad Schär, secrétaire: Heiri Bucher) a pris contact avec les directions de Micarna SA et Bell SA, qui saluent également la constitution d'une association représentative et compétente dans le domaine de la viande de veau et de la viande bovine. La plate-forme a pris position sur les nouvelles directives de vente de Bell SA, qui a repris quelques-unes de ses propositions de changements.

Lors de ses deux premières séances, le comité de l'association a traité divers sujets d'actualité:

- évaluation des possibilités de prélèvement des cotisations par les fédérations de producteurs de bétail bovin;
- possibilités d'appuyer financièrement les projets d'exportation au moyen d'une caisse de promotion. De premiers pourparlers ont eu lieu, notamment avec l'OFAG et Proviande, s'agissant de la réalisation du projet d'exportation de spécialités carnées suisses authentiques lancé par la maison bernoise Meinen SA à Berne. Le comité a décidé que pour réagir au démantèlement progressif de la protection à la frontière, il faut promouvoir une stratégie qui soit en mesure de donner à la production de viande suisse une base sûre et durable par le débouché des exportations;
- mandat de négociation pour le nouveau système de répartition des contributions aux frais d'élimination des déchets de viande et des contributions d'incitation à l'enregistrement correct de leurs animaux dès 2005;
- résultats des travaux du groupe s'occupant de la responsabilité et du financement du Service Sanitaire Bovin (SSB);
- problématique inhérente aux différents modes de comptabilisation des dommages dus aux cysticerques du ténia par les abattoirs;
- nouvelles modalités pour les ventes aux enchères des veaux sur les marchés publics de bétail de boucherie dès le milieu de l'année 2004.

Le secrétariat de l'Association bétail bovin est intervenu auprès de l'OFAG et de la BDTA SA pour dénoncer le fait que depuis le 1er avril 2004, les 23 francs de contribution aux frais d'élimination des déchets de viande ne sont plus versés aux abattoirs lorsque l'animal abattu n'a pas de notification de naissance. C'est la raison pour laquelle certains abattoirs ont commencé à déduire cette contribution aux producteurs, ainsi que des frais d'écriture. L'OFAG avait annoncé que le versement des contributions aux frais d'élimination n'était refusé que pour les animaux nés à partir du 1er avril 2004 en cas d'enregistrement incomplet de l'historique. L'OFAG a accepté de corriger immédiatement cette entorse aux directives commise par la BDTA SA.

L'association a pu négocier avec Anicom SA et le Syndicat suisse des marchands de bétail que les producteurs ne doivent plus, pour le moment, assumer les charges de la BDTA SA qui sont facturées au commerce par les abattoirs. Les producteurs paient en effet déjà, en achetant les marques auriculaires, leur part aux charges de la BDTA SA. Les organisations du commerce se sont déclarées prêtes à négocier afin de trouver une solution acceptable pour tous à partir de 2005 concernant la répartition des contributions aux frais d'élimination des déchets de viande et des contributions d'incitation à l'enregistrement correct.

Les interventions de l'association sur la question des émoluments et des contributions aux frais d'élimination des déchets de viande et à propos de la BDTA ont été concluantes et représentent les premiers résultats positifs pour la défense des producteurs de bétail bovin. L'Association bétail bovin entend donc poursuivre sur cette lancée.

Heiri Bucher, secrétaire de l'Association bétail bovin